



Appel à projets : Réussir les transitions dans l'économie

Vous êtes une entreprise, un porteur de projet ou une association ? Vous avez un projet qui relève des transitions (numérique, écologique et sociétale) ? Brest métropole peut vous accompagner à travers son nouvel appel à projets « Réussir les transitions dans l'économie ».



Déposez votre dossier en remplissant le formulaire en bas de page.

Quels objectifs ?

Inscrit dans la démarche de la Stratégie métropolitaine de développement économique, cet appel à projets a pour objectifs :

- > De favoriser l'émergence et de soutenir le développement d'**activités économiques durables** s'inscrivant dans la dynamique des transitions, dans un objectif de résilience du territoire,
- > De faire de Brest métropole un territoire propice à l'émergence d'activités répondant **aux enjeux des transitions** en étant un terrain pour tester, démontrer, développer des produits, des activités ou des services,
- > De stimuler les innovations, l'entrepreneuriat individuel ou collectif, la création d'emploi et de richesse.

Qui sont les bénéficiaires ?

Toutes structures à vocation économique implantées ou s'installant sur le territoire de Brest métropole peut souscrire à cet appel à projet :

- > entreprises de tout statut juridique,
- > entrepreneurs,
- > coopératives,
- > associations,
- > professions libérales,
- > établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche (public ou privé),
- > établissements publics.

Sur quels critères ?

- > Le projet doit s'inscrire dans une ou plusieurs des grandes transitions appliquées à une ou plusieurs des **filières prioritaires** pour Brest métropole (défense, sûreté-sécurité, sciences et technologies marines, industries navales, commerce maritime, pêche et aquaculture, algues, activités maritimes et de loisirs, énergies marines, agriculture et filières alimentaires, économie sociale et solidaire, numérique, industries créatives, banque-assurance, santé, économie touristique, etc.).
- > La mise en œuvre du projet doit se positionner **sur Brest métropole**.
- > Le potentiel de **création d'emplois** à court ou moyen terme doit être quantifiable et vérifiable.

Quelles sont les modalités de soutien ?

L'aide financière est apportée au porteur du projet sous forme de subvention ou d'avance remboursable. Le choix du type d'aide (subvention ou avance remboursable) relèvera d'une décision de Brest métropole sur proposition du comité d'instruction.

- > Subvention : jusqu'à 50% des dépenses éligibles, pour un montant minimum de 5 000€.
- > Avance remboursable d'un montant minimum de 20 000€.

Les modalités de soutien seront déterminées par convention en fonction de la nature du projet. Le nombre de projets soutenus sera lié à l'enveloppe annuelle dédiée à l'opération.

Comment se fait la sélection ?

L'étude des dossiers sera réalisée au fil de l'eau.

Le dossier de candidature doit être exclusivement déposé en ligne.

Un groupe d'instructeurs composé des services techniques de Brest métropole et de partenaires experts techniques vérifiera l'éligibilité des dossiers et effectuera un travail d'instruction technique.

Le comité de sélection examinera et sélectionnera les dossiers en prenant en compte les critères de sélection de l'appel à projets. La validation finale du dossier sera actée en conseil ou bureau de métropole.

L'effet "réseau"

Le bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien de Brest métropole ou à apposer le « tampon AAP » sur chaque vecteur de communication et à l'occasion de chaque action de communication.

Une journée regroupant tous les bénéficiaires de l'appel à projets sera organisée chaque année. L'obtention d'un soutien implique la participation à cette journée.

Pour toute question, vous pouvez contacter le service [Relations entreprises de Brest métropole](#).

Télécharger le dossier de candidature

Appel à projets - Réussir les transitions dans l'économie (dossier de candidature)

Mai 2019

∨ TÉLÉCHARGER
(52KO)

► [TOUTES LES PUBLICATIONS](#)

Télécharger l'annexe financière

Appel à projets - Réussir les transitions dans l'économie (annexe financière)

Mai 2019

∨ TÉLÉCHARGER
(25KO)

► [TOUTES LES PUBLICATIONS](#)

Déposez votre dossier

CGU

Protection de vos données à caractère personnel

Le traitement automatisé de certaines de vos données à caractère personnel est nécessaire pour enregistrer votre demande en ligne.

Si vous ne souhaitez pas utiliser ce service en ligne vous pouvez effectuer votre démarche par [courriel à relations-entreprises@brest-metropole.fr](mailto:relations-entreprises@brest-metropole.fr) (<mailto:relations-entreprises@brest-metropole.fr>)

Sinon, veuillez confirmer votre accord sur les conditions de traitement des données que vous allez communiquer dans les étapes suivantes.

Le responsable du traitement est Monsieur le Président de Brest Métropole. Les données sont collectées pour traiter votre réponse à l'appel à projet. Les destinataires des données sont les agents du service économie relations entreprise et les experts chargés d'évaluer le projet. Les données nécessaires à l'acheminement de votre demande vers le service destinataire sont conservées pendant 3 ans pour les projets non retenus, 5 ans pour les projets retenus.

*Les informations obligatoires sont marquées d'un astérisque *.*

Conformément aux dispositions du Règlement général sur la protection des données RGPD 2016/679 et à la réglementation nationale associée, vous pouvez obtenir l'accès à vos données personnelles ou la rectification de celles-ci en vous adressant à Brest métropole, M le délégué à la protection des données Hôtel de la métropole 24, rue Coat-ar-Guéven CS 73826 29238 BREST CEDEX 2 ou par courriel à delegue.protectiondesdonnees@brest-metropole.fr

J'accepte ces conditions de traitement ainsi que les conditions générales d'utilisation.

Suivant

Contact

Relations entreprises - Brest métropole

24, rue Coat-ar-Guéven
29238 Brest Cedex 2

 02 98 33 50 50

 relations-entreprises@brest-metropole.fr

Dernière mise à jour le : **15 mai 2019**

Brest
MÉTROPOLE & VILLE

HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil au guichet :

Lundi au Vendredi : 7h45 à 18h30 (17h30 pendant les vacances scolaires)

Accueil téléphonique au 02 98 33 50 50

Lundi au Vendredi : 8h /18h

Samedi 8h30/12h30

HÔTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834

29238 BREST CEDEX 2

Tel. : 02 98 00 80 80

www.brest.fr

Accueil au guichet :

de 8h30 à 17h30 du lundi au vendredi

(de 8h30 à 17h en juillet et août)

et le samedi matin de 9h à 12h.

Ouverture à 9h30 les 2e et 4e mardi du mois.

Fermé le samedi en juillet août

sauf le dernier samedi avant la rentrée scolaire.

Accueil téléphonique au 02 98 00 80 80

Lundi au Vendredi de 8h à 18h

Samedi de 8h30 à 12h30

Accueil des mairies de quartier :

de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

sauf le jeudi ouverture à 9h30

Fermé le samedi en juillet août

sauf le dernier samedi avant la rentrée scolaire.

Mairie de quartier de Bellevue / 25, place Napoléon III

Mairie de quartier de l' Europe / 31, rue Saint-Jacques

Mairie de quartier de Lambézellec / 25, rue Robespierre

Mairie de quartier des Quatre-Moulins / 200, rue Anatole France

Mairie de quartier de Saint-Marc / 124, rue de Verdun

Mairie de quartier de Saint-Pierre / 26, rue Jean-François Tartu